



Communiqué de presse

Mardi 16 mai 2023

Conseil municipal du lundi 15 mai 2023



Modification de l'exécutif

2-(31975). CONSEIL MUNICIPAL : Décision du conseil municipal quant au maintien des fonctions d'adjointe de Mme Anouche AGOBIAN

3-(31976). CONSEIL MUNICIPAL : Décision du conseil municipal quant au maintien des fonctions d'adjoint de M. Maxence ALLOTO

4-(31977). CONSEIL MUNICIPAL : Décision du conseil municipal quant au maintien des fonctions d'adjoint de M. Hakim SABRI

5-(31974). CONSEIL MUNICIPAL : Détermination du nombre d'adjoint-es à élire

6-(31781). CONSEIL MUNICIPAL : Election des adjoint-es

Le Conseil municipal a décidé de retirer les délégations d'adjoint-es de Maxence Alloto, Hakim Sabri et Anouche Agobian. Sandra Krief devient adjointe au Secteur 4 et à la Condition animale ; Thierry Castagner, Adjoint au Secteur 3 ; Alan Confesson, Adjoint au Secteur 2, aux Commerces, à l'Economie locale et à l'Artisanat ; Laura Pfister, Adjointe à l'Egalité des Droits, à l'Administration générale et à la Questure ; Olivier Bertrand, adjoint au Secteur 1 et à l'Evènementiel ; Gilles Namur, Adjoint aux Espaces publics, à la Nature en ville, à la Biodiversité à la Fraîcheur, à la végétalisation, et à la Mobilités ; Kheira Capdepon, Adjointe aux Aîné-es, aux Aidant-es, à Intergénérationnel et à l'Inclusion numérique ; Pierre Mériaux devient Adjoint au Personnel, au Dialogue social, à l'Immobilier municipal et à la Stratégie numérique ; Djamel Wazizi devient Conseiller municipal délégué à l'Ecole grenobloise du vélo et Code de la rue.

Grenoble ouvre encore plus ses lieux culturels municipaux

7-(31772). AFFAIRES CULTURELLES : Tarification des équipements culturels

Une conférence de presse aura lieu le mardi 16 mai à 14h00 au Museum afin de présenter les nouvelles tarifications des équipements culturels.



Le périscolaire et les classes de découvertes évoluent vers plus d'accessibilité !

8-(31864). EDUCATION : Tarifs relatifs aux périscolaires et aux classes de découvertes -Adoption du règlement intérieur des activités périscolaires applicables au 1^{er} septembre 2023

A partir du 1^{er} septembre 2023, les tarifs de l'accueil périscolaire du matin, du midi et du soir évoluent : Si l'ensemble des accueils deviendront payants dès la première fréquentation, près de 80% des familles verront leurs factures diminuées ou neutralisées par rapport à la situation actuelle, et la Ville conservera des taux de subvention très élevés même pour les Quotients Familiaux (QF) les plus élevés. Ces évolutions s'expliquent notamment par le choix de mieux structurer les différents temps périscolaires et de les rendre plus qualitatifs.

Le périscolaire du soir verra ainsi son coût baisser pour les familles qui le fréquentent entre 3 et 4 soirs par semaine : il ira de 0,18 € à 2 € contre 0,40 € à 2,45 € aujourd'hui (sur un coût de service estimé à 7,6 € la séance, soit un taux de subvention municipal de près de 74 % pour les QF les plus hauts, et de près de 97 % pour les plus modestes).

Par ailleurs, le règlement intérieur du périscolaire évolue aussi vers un assouplissement des conditions d'inscription et d'annulation. Désormais, pour tous les accueils, les parents pourront inscrire ou désinscrire leurs enfants pour chaque séance. De plus, le départ autorisé seulement à partir de 17h30 en élémentaire sera désormais possible à partir de 17h afin de s'aligner sur l'horaire de la maternelle et de faciliter l'organisation des familles.

Enfin, les tarifs des classes de nature connaîtront les mêmes évolutions : relèvement du QF à 419 et intégration d'un reste à vivre journalier, et vont donc permettre des économies aux familles concernées, en particulier celles ayant les revenus les plus bas ou moyens.

Christine Garnier, Adjointe aux Ecoles, déclare : « Nous avons voté ce jour l'évolution des tarifs du périscolaire et des classes de découvertes. Cette décision intervient en parallèle du recrutement par la Ville de 38 nouveaux-elles animateur-rices référent-es, un-e par école élémentaire. Après la baisse des tarifs des cantines, mesure de justice sociale, ces changements vont permettre de renforcer les moyens et la qualité des accueils périscolaires et en classes de nature, espaces privilégiés d'apprentissage et d'expérimentation du vivre ensemble pour les enfants. L'éducation de nos enfants est une priorité pour la municipalité : l'école doit permettre à chacun et chacune de s'émanciper, de s'ouvrir et de devenir des citoyen-nés engagés sur le monde. »



L'Hôtel de Ville classé au titre des monuments historiques

9-(31823). URBANISME AMENAGEMENT : Hôtel de ville de Grenoble : Accord pour le classement au titre des monuments historiques

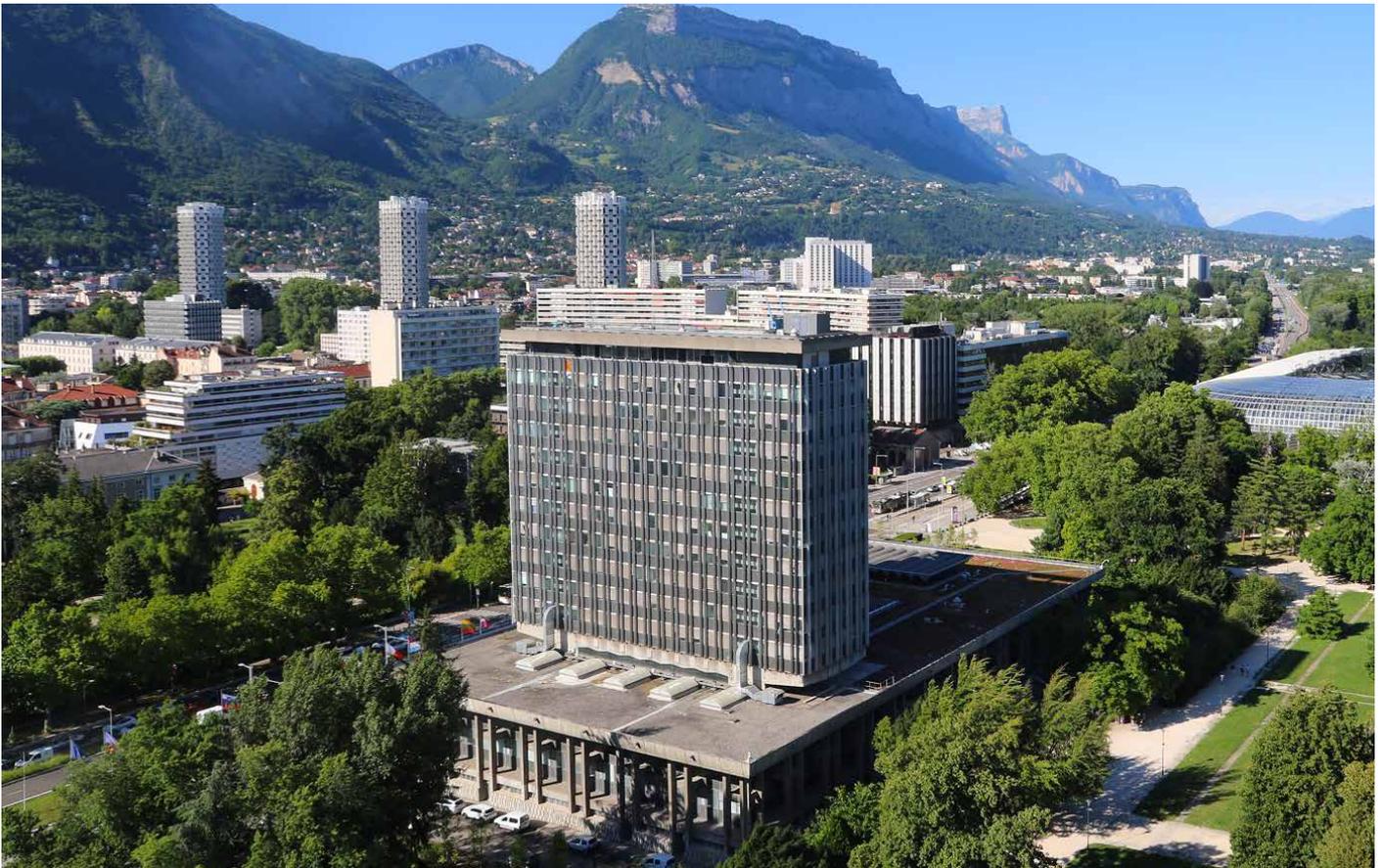
Après l'inscription de l'Hôtel de ville de Grenoble au titre de monument historique, la Ville de Grenoble souhaite élargir la reconnaissance de la valeur de l'édifice et de ses œuvres d'art, en demandant la protection patrimoniale la plus élevée, celle du classement au titre des monuments historiques.

L'Hôtel de Ville est un édifice emblématique de l'importante campagne de construction et d'équipement de la ville menée dans le cadre des Jeux Olympiques d'hiver de 1968. Il a été conçu et réalisé par de grands noms de l'architecture et du design au XX^{ème} siècle : Maurice Novarina, Jean Prouvé et Joseph-André Motte.

Après avoir reçu le label Architecture Contemporaine Remarquable en 2003 et après avoir inscrit l'Hôtel de Ville au titre de monument historique en 2022, cette nouvelle protection patrimoniale reconnaît l'Hôtel de ville de Grenoble comme monument significatif dans l'histoire de la ville, de l'architecture, de l'art et d'une conception d'ensemble de la pratique architecturale.

Elle permettra ainsi d'articuler les travaux et les évolutions futures de l'édifice avec le soutien financier et technique de l'État et de la DRAC. Parmi les projets en cours pouvant être accompagnés : le renforcement de la sécurité incendie, l'adaptation des espaces aux nouveaux enjeux d'accueil du public, l'amélioration de la performance énergétique d'ici 2030, le renforcement parasismique, ou encore la réfection de la salle du Conseil Municipal.

Pierre Mériaux, Adjoint au Personnel, au Dialogue social et à l'Immobilier municipal, déclare : « *Le classement de l'Hôtel de Ville au titre des monuments historiques offrira une protection patrimoniale renforcée au bâtiment, emblématique d'une époque, celle des Jeux Olympiques d'hiver de 1968. Elle permettra de valoriser la prouesse architecturale de l'édifice, réalisé par des architectes, ingénieurs et designers reconnus. En outre, ce classement permettra d'obtenir à termes des moyens et un accompagnement pour la rénovation énergétique du bâtiment pour répondre aux exigences de performance énergétique à atteindre d'ici 2030.* »



Candidature au renouvellement du label Territoire Engagé Climat-Air-Énergie 5 étoiles

10-(31596). ENERGIE : Candidature de la Ville de Grenoble à la labellisation Territoire Engagé Climat-Air-Energie « 5 étoiles » et approbation du plan d'actions 2023-2027

Pour la troisième fois, Grenoble candidate au renouvellement de son label Cit'ergie Gold. Basé sur un référentiel européen (European Energy Award – eea), ce dispositif animé en France par l'ADEME vient d'être renommé "Territoire Engagé Climat-Air-Energie", avec un système de labellisation de 1 à 5 étoiles.

La Ville candidate au niveau 5 étoiles qui correspond à l'ancien Cit'ergie Gold. Ce label, d'une durée de 4 ans, récompense les efforts et les ambitions de la Ville en matière de politique climat-air-énergie. Dans le cadre de sa candidature, la Ville a renforcé son programme d'actions pour la période 2023-2027 et l'inscrit dans la dynamique « Grenoble 2040 ». Parmi les actions visées, la Ville a choisi de :

- décliner, à l'échelle de son patrimoine (bâtiments municipaux, éclairage public et flotte de véhicules municipaux) et dès 2040, les objectifs définis par l'État à l'horizon 2050 dans le cadre de la loi Énergie et Climat 2018.
- diviser par 2 de sa consommation énergétique finale entre 2012 et 2040. La Ville ambitionne par ailleurs de couvrir 95 % des consommations d'énergie de son patrimoine par des énergies renouvelables à horizon 2030.
- diviser par 6 les émissions de gaz à effet de serre associées (entre 2012 et 2040).

Transition environnementale: un engagement continu de la Ville

2005 Premier Plan climat local, complété en 2012 par un volet qualité de l'air.

2015 Plan air-énergie-climat pour la période 2015-2020, et signature de la Convention Européenne des Maires pour le climat et l'énergie.

2017 Première labellisation Cit'ergie, reconnaissance nationale et européenne de la qualité de la politique énergétique de la collectivité.

2019 Mise à jour du Plan air-énergie-climat pour la période 2019-2025, attribution du label Cit'ergie Gold (2^{ème} cycle de labellisation).

Octobre 2020 la Ville remporte le titre de Capitale verte de l'Europe 2022.

2022 : Signature de la nouvelle Charte d'engagement des communes 2020-2026 du Plan air-énergie-climat métropolitain.

La Commission Nationale du Label examinera le dossier de la Ville de Grenoble le 26 juin et rendra sa décision durant le mois de juillet 2023.

Vincent Fristot, Adjoint à la Transition énergétique, déclare : « A Grenoble, nous sommes mobilisé-es depuis le premier Plan Climat Énergie en 2005 pour réduire nos consommations d'énergie et nos émissions de gaz à effet de serre. Le label Cit'ergie Gold reçu en 2020 et le titre de Capitale Verte de l'Europe décerné à Grenoble pour l'année 2022 saluent, tous deux, les résultats déjà obtenus sur le territoire ainsi que l'ambition de la ville en matière de transition écologique. Nous devons poursuivre et amplifier nos efforts ; le 6^{ème} rapport d'évaluation du GIEC publié en mars 2023 nous le rappelle : « L'urgence climatique est là, les solutions aussi ». Face à l'inaction gouvernementale, la Ville et son CCAS doivent continuer d'apporter des réponses locales au désordre global. A Grenoble, nous défendons un projet de transition vers une société juste et décarbonée. Pour ce faire, il est nécessaire de se projeter et de définir un cap vers un futur collectif socialement juste et écologiquement sûr. C'est le sens des actions que nous portons dans le cadre de cette candidature au renouvellement du label Territoire Engagé Climat-Air-Énergie 5 étoiles. »

Pour une ZFE réellement efficace

11-(31405). ENVIRONNEMENT : Avis de la Ville de Grenoble sur la Zone à Faibles Emissions mobilité pour les voitures particulières et deux roues à moteur

Les transports représentent une des deux principales causes de pollution de l'air sur l'agglomération grenobloise. Or, limiter l'impact de la pollution est essentiel pour lutter contre les morts prématurées et les maladies qu'elle entraîne. Grenoble Alpes Métropole a mis en place la plus grande Zone à Faibles Emissions (ZFE) pour les véhicules professionnels dès 2016, mais elle freine fortement aujourd'hui en proposant une ZFE tous véhicules sans ambition. La Ville de Grenoble porte donc un avis négatif sur la ZFE telle que proposée par la Métropole.

A Grenoble comme ailleurs, la pollution de l'air est un problème de santé publique majeur. Aujourd'hui, on recense un décès prématuré par jour lié à la pollution de l'air dans l'agglomération grenobloise et une augmentation forte des maladies respiratoires et cardiovasculaire, en particulier chez les enfants dont les poumons sont fragiles. Les mesures d'Atmo Auvergne Rhône-Alpes concernant la qualité de l'air sont particulièrement préoccupantes, en particulier celles pour le dioxyde d'azote et les particules fines : en 2021, 93,8% des habitant-es de la métropole sont exposé-es à un dépassement des seuils recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé pour le dioxyde d'azote et 99% à un dépassement des seuils pour les particules fines.

L'étude MobilAir réalisée par des chercheurs et chercheuses grenobloises en 2022 montre que l'on peut réduire des $\frac{2}{3}$ la mortalité d'ici 2030 si on remplace 100% des dispositifs de chauffage au bois non performant et si on réduit les kilomètres parcourus par les voitures de 36%. Elle montre aussi que seule l'interdiction du diesel permet un gain sensible de santé au titre de la qualité de l'air et que les mobilités actives comme le vélo ont le plus d'effet favorables pour la santé.

De plus, les classes populaires sont les plus impactées, notamment car elles habitent plus près des axes autoroutiers.

La ZFE est un des levier qui doit permettre de protéger toutes les Grenobloises et Grenoblois. Or la Métropole propose une ZFE non permanente, peu lisible et donc peu efficace. Elle ne fixe aucune date de sortie claire du diesel ou de l'essence. Elle n'accompagne pas plus la transition vers les mobilités douces avec un renforcement des transports en commun et des gratuités au moins pour les moins aisés-es. Enfin, l'État malgré les discours reste désengagé et ne fixe pas de cap fort. [Grenoble attaque par ailleurs le Plan de Protection de l'Atmosphère de l'Etat en justice](#), celui-ci ne permettant pas de protéger la santé des habitant-es.

Vincent Fristot, Adjoint aux Finances et à la Transition Énergétique, et Pierre-André Juven, Adjoint à la Santé, déclarent : «Avec un mort par jour, l'urgence d'améliorer la qualité de l'air nous oblige en tant qu'élus. La ZFE proposée par la Métropole, une ZFE au rabais, 6 mois en retard sur la loi Climat, est une défaite. Les collectivités et l'État ont le devoir de mettre en place des engagements concrets pour faire baisser le niveau de pollution. Nous demandons des politiques fortes, à même de protéger nos enfants : une sortie du diesel en 2028, en cohérence avec le calendrier des autres métropoles françaises, ainsi qu'un accompagnement massif vers le vélo, les transports en commun, l'autopartage, le covoiturage, la conversion du moteur thermique en électrique (Retrofit) et, uniquement s'il n'y a pas d'autre choix, le changement de voiture. La ZFE, couplée à une politique de mobilité ambitieuse, est une mesure sociale et écologique.»

Pour un droit aux vacances universel !

40-(31473). ACTION SOCIALE : Convention d'adhésion par la Ville de Grenoble au programme Bourse Solidarités Vacances (BSV) de l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) et à l'association Vacances Ouvertes dans le cadre de l'accompagnement aux vacances des familles par les Maisons des Habitants pour 2023

38-(31794). ACTION SOCIALE : Tarification financière dans le cadre des séjours collectifs sur la base de Massacan organisés par les Maison des Habitant-es de la Ville De Grenoble - Juin 2023

Chaque année, des séjours collectifs de familles associant également des aîné-es sont organisés sur la base de loisirs de Massacan dans le Var, propriété de la Ville de Grenoble, gérée par l'association «Poil de Carotte». Ces séjours sont accompagnés par les professionnel-les des Maisons des Habitant-es. Dans le cadre du bouclier social et climatique, la Ville ouvre la tarification réduite à davantage de personnes dès cet été.

Afin de permettre et consolider l'accès aux vacances des personnes et familles qui en sont le plus éloignées, la Ville adhère à deux dispositifs facilitant l'exercice de ce droit :

- L'association nationale « Vacances Ouvertes », qui apporte un soutien financier aux projets de vacances portés par les différentes institutions (collectivités, organismes sociaux, associations...) via l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances). Il s'agit d'un soutien direct au départ par le biais de chèques vacances, en complément des financements versés par la Caisse d'Allocations Familiales pour les séjours en question.
- Le dispositif porté par l'ANCV de «Bourse Solidarités Vacances », qui invite les prestataires touristiques à proposer aux porteurs de projet (associations, collectivités locales etc. ...), des offres solidaires de séjour de qualité. La responsabilité de préparer les publics accompagnés et du bon fonctionnement du séjour revient aux porteurs de projet.

La Ville de Grenoble, dans le cadre de la politique en direction des familles déployée dans les Maisons des Habitants, propose chaque année un séjour destiné principalement aux familles, mais aussi aux personnes âgées et/ou isolées.

Les tarifs évoluent au 1^{er} juin 2023 afin simplifier le dispositif et accorder des tarifs réduits pour plus de personnes, grâce au bouclier social et climatique.

Laura Pfister, Adjointe à l'Égalité des Droits et à l'État civil, déclare : *«Partir en vacances est un droit fondamental. Car il est très important de pouvoir couper de la vie quotidienne, de s'évader, de partager des moments de détente avec ses proches et des moments de déconnexions. A Grenoble, nous avons la chance d'avoir une propriété en bord de mer dans le Var, nous permettant d'accueillir des personnes dignement. Ainsi, chaque année, des familles et des personnes âgées isolées peuvent partir en vacances, via les Maison des Habitant-es. Dans un contexte d'inflation et de difficultés croissantes pour nombre de personnes, ce dispositif de solidarité est important pour garantir un droit aux vacances pour toutes et tous!»*

Le réaménagement de l'Abbaye avance !

12-(30501). URBANISME AMENAGEMENT : Opération de renouvellement urbain Abbaye - Conclusion auprès de la SPL Sages d'un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux et équipements publics

13-(30503). URBANISME AMENAGEMENT : Opération de renouvellement urbain Abbaye - Conclusion auprès de la SPL Sages d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Depuis plusieurs années, la Ville s'est engagée dans un grand projet de renouvellement urbain à Grenoble, en particulier dans les quartiers classés Politique de la ville, comme à Mistral, Villeneuve-Arlequin et à l'Abbaye.

À l'Abbaye, les premières études pour la réhabilitation du quartier datent de 2016. En 2019, l'opération d'aménagement était confiée à la SPL SAGES par délibération du conseil municipal. Objectif : Répondre aux besoins d'un habitat diversifié, mêlant logement social et logements du parc privé.

Le projet de renouvellement urbain à l'Abbaye prévoit la réhabilitation et la construction de logements ainsi que la réalisation ou la réfection d'équipements publics. 12 bâtiments sur les 15 existants seront réhabilités (ou 10 si la démolition des bâtiments en « U » est retenue). Les travaux de réhabilitation permettront de mettre en valeur les caractéristiques patrimoniales des bâtiments, d'améliorer l'habitabilité des logements et de renforcer le confort d'usage des bâtiments avec une meilleure isolation phonique et de meilleures performances thermiques (objectif label BBC Rénovation). 48 nouveaux logements seront également construits afin de remplacer les 2 bâtiments qui seront démolis. Au total, 232 logements sont concernés par cette opération d'ampleur. En parallèle, une place sera réaménagée, des places de stationnements seront créées, des voies publiques seront réalisées ou réhabilitées, des espaces verts aménagés.



Pour poursuivre l'opération de renouvellement urbain à l'Abbaye, le conseil municipal de ce jour a donné un mandat de maîtrise d'ouvrage à la SPL Sages et a autorisé le Maire de Grenoble à signer, au nom de la Ville, une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'espaces verts, l'aménagement d'un parc de stationnement au 16 rue Argouges après démolition du pavillon existant et, le cas échéant, la démolition des bâtiments en U existants.

Isabelle Peters, Première Adjointe au Secteur 5 et aux Quartiers populaires, déclare : « A Grenoble, nous sommes pleinement engagés en faveur de la réhabilitation et la revitalisation de nos quartiers populaires. De grandes opérations d'aménagement ont démarré à l'Abbaye mais aussi à Villeneuve-Arlequin et à Mistral. Notre objectif : réhabiliter le parc de logements sociaux, améliorer le confort des habitations, en particulier à travers la rénovation thermique et phonique de ces dernières, réaménager ces quartiers au plus près des envies, des besoins et des usages des habitants et habitantes, et y apporter des espaces de fraîcheur et de verdure le plus possible. »

Grenoble double sa capacité d'accueil d'apprenti-es

98-(31931). PERSONNEL MUNICIPAL : Contrats d'apprentissage.

En 2023, la Ville renforce son engagement en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes et double la capacité d'accueil dans les services avec 50 contrats d'apprentissage accueillis pour la rentrée, contre 20 les dernières années. Depuis plusieurs années, la Ville mène un travail pour l'inclusion des agent-es bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE). Elle poursuivra ce travail en recrutant également des apprenti-es en situation de handicap, pour lesquels aucune limite d'âge n'est exigée.

Les contrats d'apprentissage sont des contrats de droit privé à durée déterminée, de 6 mois à 3 ans, et limités à 35 heures par semaine. Ils s'adressent à des jeunes de 16 à 29 ans suivant une formation et préparant un diplôme de niveau V (CAP) au niveau I (bac+5). L'apprentissage repose sur un accompagnement et une transmission du métier et des compétences par un ou une maître d'apprentissage. Lorsqu'elle accueille un-e apprenti-e, la Ville contribue pour partie à ses frais de formations et verse une participation financière aux centres de formation des apprenti-es (CFA) lorsque ces derniers ne sont pas couverts à 100 % par le CNFPT.

Pierre Mériaux, Adjoint au Personnel, au Dialogue social et à l'Immobilier municipal, déclare : « Là où le gouvernement s'entête à faire travailler les plus de 60 ans deux ans de plus, avec un passage en force d'une réforme des retraites impopulaire et à contre-courant des réalités, à Grenoble, nous concentrons nos efforts sur l'emploi des jeunes. Cette année, les recrutements en contrats d'apprentissage vont plus que doubler à la Ville, avec 50 personnes accueilli-es à la rentrée 2023. La progression de cette politique présente de nombreux avantages : apprentissage d'un métier tout en continuant à se former, insertion facilitée sur le marché du travail, transmission d'expérience par des tuteurs et tutrices motivé-es valorisant la diversité des métiers de la Fonction Publique Territoriale et le service public ... Alors que le gouvernement malmène les lycées professionnels et néglige le financement des collectivités mobilisées sur l'apprentissage, nous mettons en place des solutions concrètes pour lutter contre le chômage et la précarité des jeunes et les accompagner au mieux. »